



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Rapport de la 28^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS

Bonn, 21-22 avril 2005

Point 1 de l'ordre du jour: Remarques d'ouverture et présentations

1. La réunion a été ouverte le 21 avril 2005 à 9h30 par M. Eric Blencowe (Royaume-Uni), Président du Comité permanent. M. Blencowe a fait observer que les questions clés pour la discussion à la 28^{ème} réunion du Comité permanent étaient les ressources, la planification pour l'avenir et la planification pour la 8^{ème} session de la Conférence des Parties (CdP8). Il a remercié le Gouvernement allemand d'avoir fourni d'excellentes installations et de très bons services d'interprétation et le Secrétariat d'avoir préparé la réunion. Ensuite, il a souhaité la bienvenue à tous les participants.

2. M. Schwenzfeier (chef de division, Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, représentant le Gouvernement hôte) a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire. Il a fait remarquer que trois ans après le Sommet mondial du Développement durable (SMDD), le moment était venu de dresser l'inventaire de la cible 2010 et de prendre des décisions en vue de faciliter davantage sa réalisation. La cible 2010 avait donné un élan considérable aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour protéger et conserver la diversité biologique et maintenant il était important de soutenir et de renforcer cette dynamique. Il espère qu'un Plan stratégique pour 2006-2011, orienté vers l'avenir et ambitieux et abordant les questions de la cible 2010 relevant de la compétence de la CMS, serait adopté par la 8^{ème} session de la Conférence des Parties (CdP8) en novembre 2005 et par la suite mis en œuvre grâce aux efforts à entreprendre par les Parties contractantes. La période nous séparant de l'échéance de 2010 se raccourcit de plus en plus et la CdP devrait émettre un signal clair qu'un effort formidable était nécessaire si l'on voulait en fait atteindre une réduction significative du taux de perte de la diversité biologique à cette échéance.

3. M. Robert Hepworth, le Secrétaire exécutif de la CMS, a présenté les nouveaux membres du Secrétariat de la CMS ayant rejoint l'équipe depuis la dernière réunion du Comité permanent dont, sur le plan professionnel, M. Francisco Rilla Manta, administrateur chargé de l'information et du renforcement des capacités, M. Moulay Lahcen El Kabiri, Secrétaire exécutif adjoint, et Mme Paola Deda, administratrice chargée de la liaison inter-Agences. Il a noté qu'à aucun moment de l'histoire de la CMS, l'équipe n'a été aussi grande et équilibrée qu'à présent.

Point 2 de l'ordre du jour: Confirmation des Règles de procédure (inchangées depuis la 27^{ème} réunion)

4. Le Président a invité le Comité à étudier son règlement intérieur (CMS/StC28/Inf.7), inchangé depuis la 27^{ème} réunion. En l'absence d'observations, le règlement intérieur a été confirmé.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

5. Le Président a invité le Comité à examiner l'ordre du jour provisoire (document CMS/StC28/1). M. Hepworth a suggéré que l'examen du rapport sur les projets de la CMS, prévu au point 6(c) de l'ordre du jour, serait mieux traité au point 9 de l'ordre du jour à cause des implications concernant l'allocation des ressources et l'établissement des priorités. Le point 9(a)

de l'ordre du jour concerne le Plan stratégique actuel (2000-2005) et non le futur Plan stratégique (2006-2011) comme indiqué. La question des rapports nationaux avait été accidentellement omise dans le projet d'ordre du jour et devrait y être ajoutée comme point 10(d).

6. L'ordre du jour a été adopté comme amendé (Annexe 2).

7. M. Hepworth a suggéré que le point 8(a) de l'ordre du jour (ressources humaines et organisation du Secrétariat) soit traité en session restreinte réservée aux Parties contractantes participant à la réunion. S'agissant du point 8(d) de l'ordre du jour, il a proposé que les non membres aient la possibilité d'assister à la présentation du rapport du Président du Groupe de travail sur le budget et de le commenter en session ouverte, avant que le Comité ne se réunisse en session restreinte pour achever ses délibérations sur ce point. Il en a été ainsi convenu.

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption des rapports de la 27^{ème} réunion

8. L'examen de l'avancement des travaux suite à la 27^{ème} réunion (CMS/StC28/4) réalisé en réponse à une demande du Comité lors de sa 27^{ème} réunion s'était avéré fort utile, et il a été convenu qu'un tableau similaire des points d'action devrait être établi par le Secrétariat d'ici six semaines au plus tard après la session actuelle, en plus du rapport de la session.

9. Le Comité a noté le rapport de sa 27^{ème} réunion.

Point 5 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur les activités inter-sessions depuis la 27^{ème} réunion

10. M. Hepworth a proposé que les membres du Secrétariat présentent les rapports respectifs sur les activités relevant de leur compétence particulière, accompagnés d'une série de transparents PowerPoint.

11. En lançant la présentation, M. Hepworth a rapporté qu'un certain nombre de changements significatifs au niveau des effectifs avaient eu lieu. Depuis son entrée en fonction fin août 2004 et l'arrivée du Secrétaire exécutif adjoint peu après, la Convention avait atteint son plein effectif sur les plans professionnel et administratif. Ces développements, qui avaient nécessité un effort notable, étaient extrêmement importants pour améliorer le fonctionnement efficace de la Convention et des Accords installés avec celle-ci. Le Secrétariat dispose actuellement d'une masse critique et bien que son équipe ne soit toujours que peu nombreuse, elle a l'avantage d'être flexible, créative et cohésive. Dès le début, il s'était efforcé pour promouvoir un bon travail en groupe. Les relations internes entre les quatre secrétariats s'étaient améliorées et l'idée de la famille de la CMS avait été reconstruite. La recherche de synergies entre les Accords multilatéraux sur l'environnement (AMEAME) nécessitait tout d'abord la création de synergies au sein de la famille de la CMS, et il a demandé aux Parties contractantes d'aider à stimuler ce processus. Caractérisant son propre style de direction comme étant proactif et encourageant plutôt que marqué par la crainte des risques, il a dit que son objectif était de promouvoir la responsabilité individuelle dans une transparence maximale. Il a rendu hommage au travail réalisé par M. Lyle Glowka, administrateur chargé de l'élaboration et de la gestion des Accords, et de M. Marco Barbieri, administrateur scientifique et technique, qui avaient assumé une charge de travail considérable quand le Secrétariat n'avait pas encore atteint son plein effectif.

12. M. Moulay El Kabiri (Secrétaire exécutif adjoint) a indiqué que depuis son arrivée au Secrétariat en septembre 2004, il avait été impliqué dans le développement des effectifs de même que dans les efforts déployés pour arriver à une gestion administrative et financière solide et efficace en termes de coûts et pour améliorer l'image de marque du Secrétariat auprès des Parties et d'autres partenaires. L'organigramme avait été révisé afin de tenir compte des objectifs; ainsi a été créé p. ex. une Unité pour les

relations extérieures et les médias pour afficher le souhait de la CMS de s'ouvrir vers l'extérieur. Il existe par ailleurs une Unité d'information et des moyens d'action en plus de l'Unité de conservation et de mise en œuvre qui a fait ses preuves. Des programmes de travail avaient été établis et des objectifs, dont il est espéré qu'ils découleraient du Plan stratégique, seraient attribués aux différentes unités. L'évaluation de la performance du personnel est actuellement en cours. D'autres domaines d'activité visent à améliorer le système de gestion financière existant et à s'assurer que les meilleures solutions seront appliquées dans le cadre du suivi de l'audit effectué en 2004. Il est prévu de passer au Système de gestion de l'information intégré (IMIS) ce qui nécessiterait la formation du personnel en conséquence.

13. Mme Jasmin Kanza (fonctionnaire administrative chargée de la gestion des fonds de la CMS) a souligné le processus rigoureux concernant la gestion du personnel, la gestion financière et administrative et l'interaction requise avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi et d'autres partenaires et agents d'exécution. Elle a appelé l'attention sur le nouvel accord de niveau des services qui constitue un reconditionnement des services fournis précédemment par le PNUE et UNON pour réaliser la transparence, souligner les champs de compétence et de responsabilité et surtout améliorer la fourniture des services.

14. M. Hepworth a dit que pour maintes raisons, la cible 2010 était considérée comme un fil conducteur pour tous les travaux du Secrétariat, notamment la nécessité d'attirer des partenaires, et tout particulièrement des cofinanciers, afin d'aider à réaliser les objectifs de la CMS et à coordonner les travaux de la CMS avec d'autres AME. Il s'agissait aussi d'un point de ralliement pour toute la famille de la CMS et d'un moyen de gagner de nouvelles Parties pour la CMS ainsi que de démontrer la pertinence continue de la CMS comme convention de longue date dans le contexte du développement durable. Personnellement, il oeuvrait pour s'assurer que tous les aspects des travaux de la CMS soient liés à la cible 2010.

15. M. Lyle Glowka (administrateur pour le développement et les services des Accords) a rappelé que le service des six Accords et des sept Mémoires d'Accord (MdA) existants était assuré, soit séparément au sein du Secrétariat de la CMS, soit dans le cadre des relations de travail avec des organisations spécialisées qui fournissaient leur aide en matière de coordination ou, dans le cas du MdA concernant les tortues marines de l'océan Indien et du Sud-Est asiatique, par l'intermédiaire d'un coordinateur spécial affilié au Secrétariat de la CMS. Faisant état des développements intervenus depuis la 27^{ème} réunion du Comité permanent, il a dit que la 5^{ème} réunion des Etats de l'aire de répartition du MdA concernant la grue de Sibérie à Moscou en 2004 avait convenu de la nécessité de mettre en place un réseau de sites vitaux pour les grues de Sibérie des populations occidentales et centrales en vue de promouvoir la protection des zones humides clés ainsi que la coordination entre les Etats de l'aire de répartition sur le couloir aérien de migration d'Asie centrale. Elle a également été d'accord avec la proposition d'introduire l'approche d'un réseau de sites dans la prochaine version des plans de conservation respectifs des MdA. Une réunion pour discuter cette question devrait avoir lieu en juin 2005 à New Delhi et serait accueillie par le Gouvernement indien. La première réunion des signataires du MdA sur la grande outarde, qui s'était tenue à Illmitz en septembre 2004 à l'aimable invitation du Gouvernement autrichien et du National Park Neusiedler See, avait produit plusieurs résultats substantifs, y compris l'établissement d'un aperçu sous forme d'un rapport de synthèse et l'accord pour étendre la zone du MdA et pour inviter l'Italie, la Serbie et la Fédération de Russie à étudier leur adhésion. La République tchèque examinait activement son adhésion. Un administrateur chargé de la conservation sur le plan international avait été désigné en avril 2004 pour aider à coordonner le MdA concernant le phragmite aquatique et à lancer certains projets au titre du plan d'action. BirdLife International y était impliqué et obtenait un financement de la Michael Otto Stiftung. Un des premiers produits du coordinateur avait été le récent établissement de la newsletter sur le couloir aérien de migration du phragmite aquatique. Un projet parrainé par le DEFRA pour identifier les zones d'hivernage du phragmite aquatique était en cours de finalisation.

16. Passant aux instruments en cours d'élaboration, M. Glowka a dit que le Gouvernement de l'Arabie saoudite avait récemment informé le Secrétariat que le projet d'Accord sur l'outarde

houbara avait été distribué aux Etats de l'aire de répartition. S'agissant de le couloir aérien de migration d'Asie centrale, le Secrétariat travaillait avec le Gouvernement indien en vue de préparer une réunion en juin 2005 et que l'on espérait que cette réunion recommanderait d'approuver un plan d'action pour le couloir aérien de migration ainsi qu'un cadre juridique et institutionnel pour soutenir son plan d'action. Les travaux sur un instrument pour la conservation du gorille de montagne avaient commencé: il sera fait appel à un consultant ,avec l'assistance financière du Royaume-Uni, pour élaborer un plan d'action. Le Secrétariat examinait de près la possibilité de développer un accord contraignant entre les Etats de l'aire de répartition. D'autres bonnes nouvelles concernant l'éléphant d'Afrique de l'Ouest: la version définitive proposée du MdA avait été soumise pour observations définitives et le MdA serait probablement prêt pour la signature à la CdP8. S'agissant de l'antilope de Saïga, les autorités compétentes avaient signalé leur approbation du projet de texte du MdA, mais le Secrétariat attendait encore pour savoir quels Etats de l'aire de répartition avaient l'intention de signer.

17. M. Marco Barbieri (administrateur scientifique et technique de la CMS) a dit que ses principales responsabilités au sein du Secrétariat étaient la supervision du Programme des petites subventions et l'appui des travaux du Conseil scientifique de la CMS. Depuis la 27^{ème} réunion du Comité permanent des progrès avaient été accomplis concernant le développement d'un instrument de la CMS pour la conservation des petits cétacés et des siréniens de l'Afrique centrale et occidentale. La CMS s'était efforcée d'identifier des synergies avec un certain nombre d'autres initiatives dans cette région concernant les mêmes espèces et de développer des dispositions de coopération. Les négociations avec le PNUE, le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, WWF-écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest (WAMER) et Wetlands International avaient bien avancé sur un stratégie commune pour le lamantin ouest-africain. Une initiative commune sur la conservation des petits cétacés en Afrique de l'Ouest était discutée avec le bureau du WWF à Brème, Allemagne, et la CMS était prête à démarrer les travaux sur le plan d'action.

18. Pendant plusieurs années, la Convention avait développé les moyens d'action et amélioré les connaissances sur l'état des petits cétacés et des dugongs en Asie du Sud-Est et sur les menaces auxquelles ils sont exposés. Un atelier pour examiner l'état des espèces avait eu lieu en 2002 aux Philippines, lors de la deuxième Conférence internationale sur les mammifères marins de l'Asie du Sud-Est. La CMS avait aidé à parrainer cet atelier. Il a eu pour résultat un projet de plan d'action et un projet d'accord. Le compte-rendu de cette conférence seraient finalisé et imprimé sous peu. Il était prévu d'utiliser la distribution de cette publication afin de déterminer le degré d'intérêt parmi les Etats de l'aire de répartition et les autres acteurs dans la région concernant l'élaboration d'un instrument de la CMS pour la conservation des petits cétacés et des dugongs en Asie du Sud-Est, conformément à la Résolution 7.7 de la CMS.

19. Il avait été demandé au Secrétariat de surveiller une initiative d'ONG sur la conservation des petits cétacés en Asie du Sud-Est .Les travaux sur le terrain dans le cadre d'un projet dans la Baie du Bengal impliquant quatre pays (Inde, Sri Lanka, Bangladesh et Myanmar) se trouvaient dans leur dernière phase. Les conclusions seraient résumées et un atelier serait organisé fin 2005 ou début 2006 pour les parties impliquées et pour un public plus large.

20. Le document CMS/StC28/13 fournissait un résumé des développements récents au titre du Programme des petites subventions. Depuis la dernière COP, la CMS avait pris l'initiative de 17 nouveaux projets avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale de la CMS atteignant la coquette somme d'environ 465000\$ US. Les projets avaient été sélectionnés et recommandés pour financement par le Conseil scientifique. Depuis la 27^{ème} réunion du Comité permanent, trois nouveaux projets avaient été lancés: le plan d'action international pour l'érismaire à tête blanche, le plan d'action international pour le râle des genets et un projet sur la migration de la tortue luth de l'Atlantique, en collaboration avec le WWF et d'autres organisations. Il était possible que six autres projets pourraient être acceptés en 2005, en fonction de la disponibilité de fonds. Actuellement, le programme était réalisé selon le principe imposant une limitation de la contribution de la CMS à 50% des coûts d'un

projet. Les projets de conservation recommandés par le Conseil scientifique et approuvés par le Comité permanent étaient pleinement intégrés dans les efforts de collecte de fonds en cours.

21. En conclusion, M. Barbieri a fait état de l'implication de la CMS dans les préparatifs pour la Deuxième conférence méditerranéenne sur les tortues marines qui aurait lieu en mai 2005 en Turquie et de la participation de la CMS à la Conférence internationale sur la diversité biologique: « science et gouvernance » en janvier 2005 ainsi que de sa pleine participation au suivi de cette conférence.

22. M. Francisco Rilla (administrateur de la CMS chargé de l'information et du renforcement des capacités) a donné un aperçu sur les fonctions principales de l'Unité d'information et du renforcement des capacités. Le renforcement des capacités visait à faire de la CMS un instrument efficace pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices, de former des spécialistes en matière de gestion et d'étude des espèces migratrices et de leurs habitats afin d'accroître la sensibilisation du public pour les questions relatives à la conservation et d'améliorer la diffusion des informations sur la CMS aux Parties et aux non Parties pour promouvoir la conservation aux niveaux régional et local, protéger les habitats et les itinéraires de migration, fournir les informations requises pour la préparation de nouveaux accords et rechercher des synergies avec d'autres conventions. Etant donné que l'Amérique latine et les Caraïbes comptaient actuellement moins de Parties que toute autre région, il était particulièrement important de faire connaître la CMS dans cette région et d'aider les Etats non Parties.

23. Selon lui, une des ses fonctions principales était de soutenir les Parties. Cela se traduisait sous forme d'aide en matière de surveillance et d'évaluation (rapports nationaux, évaluation de projets) et sous forme d'assistance aux institutions nationales s'occupant, entre autres, de la conservation des espèces migratrices. D'autres domaines de travail importants comprenaient le lancement de programmes de travail communs avec d'autres conventions, la poursuite des travaux sur le Registre mondial des espèces migratrices (GROMS), l'archive électronique et la promotion de la communication avec les correspondants. Les chevauchements apparents dans l'organigramme entre les fonctions des différentes unités du Secrétariat ne posaient aucun problème dans la pratique vu la forte tendance vers un mode de travail en équipe.

24. Mme Paola Deda (administratrice de liaison entre institutions de la CMS) a fait son rapport sur les nouveaux développements en matière de vulgarisation, évoquant en particulier la remise d'un nouveau prix pour une thèse de doctorat en association avec le Museum König, Bonn, les activités médiatiques, par exemple en coopération avec la Deutsche Welle, le nouveau site web amélioré et la nouvelle newsletter électronique en trois langues, le lancement récent de l'exposition de la CMS en français, un certain nombre de publications et de séries techniques, différents types de présentation, par exemple pour les étudiants universitaires et d'autres forums pertinents, le travail sur les affiches, par exemple un poster sur les tortues marines pour l'Année de la tortue en 2006, et le calendrier de la CMS.

25. A l'avenir, le matériel de vulgarisation devrait être mieux ciblé sur des publics spécifiques, y compris les médias, les Parties à la CMS, les non Parties, le secteur privé, d'autres organisations et les jeunes. Une stratégie de vulgarisation et de communication était en cours de préparation et serait soumise à la CdP8. Elle a indiqué que les membres du Comité seraient vivement encouragés à formuler des suggestions pour cette stratégie. La CMS collaborerait étroitement avec d'autres bureaux de la communication des Nations Unies, en particulier le PNUE, et étudierait la mise en place de partenariats.

26. Passant à la collecte de fonds, elle a rappelé qu'en réponse à une demande du Comité permanent sollicitant le Secrétariat de prendre des mesures immédiates en vue de réunir des fonds de manière plus systématique, un collecteur de fonds professionnel, M. Helge Weinberg, avait été désigné en 2005 pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie de collecte de fonds pour la CMS. M. Weinberg présenterait un rapport d'avancement des travaux au Comité au point de l'

ordre du jour pertinent. Elle a aussi souligné qu'il était essentiel d'assurer que les activités de vulgarisation soient alignées sur les efforts de collecte de fonds.

27. Le but des travaux entre les institutions et l'établissement de partenariats était de se mettre en rapport avec d'autres organisations en vue de participer – et de faire entendre la voix de la CMS – dans les forums pertinents relatifs à la diversité biologique et au développement durable. Cet objectif pourrait être réalisé par l'intermédiaire de programmes de travail communs et de MdA, d'une coopération intensifiée sur une base journalière, de la participation au groupe de liaison sur la biodiversité et de projets visant à harmoniser les travaux. La CMS envisageait également de contribuer à la réalisation de la cible 2010 en participant au Partenariat mondial sur la biodiversité et à l'initiative « Compte à rebours 2010 » de l'UICN.

28. M. Hepworth a ajouté quoiqu'initialement « Compte à rebours 2010 » eût été une initiative européenne, elle était d'ores et déjà prête à s'étendre à l'échelle mondiale. Elle pourrait devenir un porte-étendard pour toutes les activités réalisées au titre des AME pour atteindre la cible 2010 et un moyen pour recruter d'autres partenaires et encourager le secteur privé à y contribuer, en particulier en rendant « plus vertes » ses activités.

29. Passant à l'état de la Convention, M. Hepworth a dit que trois nouvelles Parties - Djibouti, Liberia et Eritrée – avaient adhéré depuis la dernière réunion du Comité permanent. Une fois que le Rwanda aurait déposé ses instruments d'adhésion, le nombre des Parties à la Convention atteindrait 90. Les Seychelles avaient terminé leurs procédures d'adhésion et l'on espérait qu'elles deviendraient une Partie avant la CdP8, et l'Autriche était sur le point d'adhérer. Madagascar était déjà à un stade bien avancé concernant ses procédures d'adhésion. L'Iran était vivement intéressé et la Chine était favorable à une adhésion. Sierra Leone, le Yémen, Cuba et le Costa Rica avaient manifesté un intérêt notable. L'on espérait que la Fédération de Russie pourrait être persuadée des avantages d'une adhésion. Il a demandé aux membres du Comité d'aider à encourager d'autres pays à adhérer à la Convention.

30. Il a remercié les Parties et les autres donateurs ayant fait des contributions volontaires aux projets de la CMS (figurant à l'Annexe II CMS/StC28/5). Cette liste ne comportait pas les contributions les plus récentes ou les cofinancements en nature – parfois très importants – par exemple de la France, de la Belgique et du Royaume-Uni. Des lettres avaient été envoyées à toutes les Parties contractantes en mars 2005, les informant de la prochaine COP, précisant les projets pertinents dans leur région et les occasions éventuelles pour faire des donations, indiquant pour chaque Partie le dernier rapport sur ses contributions financières et rappelant les Parties n'ayant pas encore versé leurs contributions annoncées de les payer, en particulier vu la situation financière difficile de la CMS. M. Hepworth a également souligné que la CMS avait fourni un apport substantiel au Troisième congrès international de l'UICN sur la conservation de la nature, dont un atelier sur les activités de la CMS intitulé «Espèces migratrices – un passeport pour 2010». Il a conclu son exposé en observant que la satisfaction des Parties était la meilleure publicité pour la Convention pour persuader d'autres pays d'adhérer.

31. Le Président a félicité le Secrétaire exécutif d'avoir doté le Secrétariat de son plein effectif et d'une équipe forte. L'esprit de famille renforcé au sein de la CMS méritait d'être noté avec satisfaction et encouragé. L'équipe élargie au Secrétariat de la CMS était l'expression des besoins croissants des Parties auxquels le Secrétariat devait répondre et qui étaient dus à l'augmentation du nombre des Parties. Il a invité l'assistance à fournir des commentaires.

32. M. Galbraith (Président du Conseil scientifique) a dit que les sommes relativement modestes allouées au titre du Programme des petites subventions apportaient des avantages relativement importants: les projets étaient efficaces en termes de relations publiques et encourageaient d'autres à suivre grâce aux contributions de la CMS. Les travaux en matière de liaison avec d'autres conventions étaient encourageants, mais devraient aussi être étendus au niveau scientifique. Cette question devrait être étudiée par le Conseil scientifique à sa prochaine réunion.

33. En réponse à une demande de renseignements faite par Mme Carrington (Océanie), M. Glowka a fait remarquer qu'un certain nombre d'activités avaient été lancées en vue de la mise en œuvre de la Recommandation 7.5 de la COP concernant un MdA pour la conservation du dugong. L'Australie avait offert d'être le chef de file pour ce qui est de la coordination, et les préparatifs pour un atelier en 2005 étaient en cours. S'agissant du MdA proposé sur les cétacés du Pacifique Sud, il a informé qu'un groupe de rédaction, mis en place à la suite d'une réunion à Samoa, avait préparé un projet de MdA qui est actuellement en cours d'examen par le Secrétariat, en prévision d'une éventuelle nouvelle réunion du groupe de rédaction dans quelques semaines pour étudier plusieurs autres questions de fond en suspens. De bons progrès étaient en cours de réalisation. La CMS avait parrainé un dialogue informel sur le requin baleine lors du Troisième congrès mondial de l'UICN sur la conservation de la nature en 2004. Cet atelier avait exploré son état de conservation et les menaces ainsi que les possibilités pour de futures mesures de coopération, y compris un MdA ou un accord de partenariat plus large dans toute son aire de répartition ou dans une partie de celle-ci. Les Philippines avaient exprimé leur intérêt pour prendre la tête du développement d'un MdA. Le Secrétariat avait prévu, par l'intermédiaire du Conseil scientifique, d'organiser un atelier en Inde sur une des plus graves menaces, la pêche, pesant sur les requins baleines, mais pour diverses raisons cet atelier n'avait pas eu lieu. Vu les menaces auxquelles sont exposés les requins baleines, une mesure de coopération quelconque s'imposait. Les Seychelles avaient aussi exprimé leur intérêt et étaient sur le point d'adhérer à la CMS. Une conférence internationale sur l'avancement de la coopération internationale en matière de conservation du requin baleine, de science et de gestion qui aurait lieu en mai 2005 en Australie occidentale et à la quelle la CMS participerait, permettrait de discuter d'autres accords.

34. M. van Klaveren (Monaco/ACCOBAMS, observateur), soulignant l'importance d'une couverture plus large de la CMS, a dit que Monaco faisait tout son possible pour encourager les pays non Parties à adhérer à la Convention. La CMS devrait pleinement jouer son rôle dans le débat actuel sur la protection de la biodiversité marine, notamment en relation avec l'Initiative de Berlin de la Commission baleinière internationale. M. Galbraith a répondu que le Secrétariat était conscient que grâce à la mise en place de son Comité de conservation, la CBI était devenue un partenaire important pour la CMS, et qu'en fait, le Secrétariat serait représenté à la prochaine réunion de la CBI.

35. M. El Kabiri a fait remarquer que le MdA sur les tortues marines africaines ne fonctionnait pas aussi bien que le MdA sur les tortues marines de l'océan Indien et des mers de l'Asie du Sud-Est (IOSEA). Le Secrétariat était en train d'explorer les possibilités d'établir une Unité de coordination afin d'améliorer son application.

Point 6 de l'ordre du jour: Rapports des membres et des observateurs du Comité permanent (y compris le Président du Conseil scientifique)

Point 6 (a) de l'ordre du jour : Rapports des membres et des observateurs

36. M. Williams (représentant de l'Europe occidentale) a fait rapport sur les activités relatives à la CMS en Europe occidentale. Le Royaume-Uni avait passé commande à des consultants pour examiner l'intérêt d'un nouvel Accord dans la région de l'AEWA pour la conservation des rapaces migrateurs. Les premières conclusions d'une étude sur documents avaient suggéré qu'environ 30 rapaces bénéficieraient de la coopération internationale. Les consultants s'efforçaient de déterminer si sur la base des conclusions initiales les acteurs estimaient que la coopération internationale apporterait en fait des avantages pour la conservation. Les conclusions de l'étude seraient présentées à la prochaine COP. Dans le cadre d'un programme de réintroduction décennal en faveur des grandes outardes au Royaume-Uni, 22 oiseaux avaient été relâchés. Après quelques difficultés initiales, y compris quelques individus morts, l'optimisme semblait l'avoir emporté. Il a remercié tous les participants à l'atelier sur le Plan stratégique, accueilli par le Royaume-Uni en mars 2005, d'avoir contribué à son succès.

37. M. Domashlinets (représentant de l'Europe centrale et orientale) a fait rapport sur les activités relatives à la CMS en Europe centrale et orientale. Un accord sur la gestion des populations de l'esturgeon de la partie nord-est de la mer Noire, élaboré en 2003 par le Secrétariat de la CITES, avait été signé par tous les Etats de l'aire de répartition pertinents sauf un, et il a proposé que la CMS devrait s'y impliquer. Une grande attention avait été accordée à la conservation des petits cétacés dans la région de la mer Noire. En 2004, une équipe géorgienne/ukrainienne/russe avait mené une enquête relative aux dauphins dans les eaux côtières de la Géorgie. La Commission de la mer Noire à Istanbul avait servi d'unité de coordination sous-régionale pour les activités dans le cadre d'ACCOBAMS dans la zone de la mer Noire. Le projet de plan de conservation préparatoire pour les cétacés dans la mer Noire avait été compilé et présenté au cours de la première réunion commune du groupe consultatif sur la conservation de la diversité biologique et du groupe consultatif sur les aspects environnementaux de la gestion des pêcheries et d'autres ressources biologiques marines qui s'était tenue récemment à Istanbul. En Ukraine, le projet sur la conservation de la diversité biologique dans le corridor écologique de la mer Noire d'Azov était en cours. Une grande partie du travail avait été réalisée en 2004 sur l'étude et la conservation d'oiseaux migrateurs le long de la côte de la mer Noire, et plusieurs rapports avaient été établis. Conformément à une demande du Comité permanent, il a été demandé aux correspondants de la CMS pour les pays de l'Europe centrale et orientale de formuler des observations sur la question du financement des délégués pour couvrir leur frais de participation à la COP de la CMS. A ce jour, les seuls pays ayant répondu étaient la Hongrie et la République tchèque qui avaient demandé un soutien continu.

38. Sur la question de savoir comment encourager la Fédération de Russie à adhérer à la CMS et à ses Accords annexes, il a été convenu qu'une lettre cosignée par le Président et le Secrétaire exécutif au nom du Comité permanent serait envoyée au Gouvernement de la Fédération de Russie, l'invitant à examiner sa position concernant l'adhésion à la CMS, avec une copie qui serait envoyée simultanément au dépositaire pour information; ensuite, l'Allemagne soulèverait cette question à la prochaine réunion bilatérale à haut niveau sur l'environnement et la conservation de la nature. Il a été recommandé que généralement les membres et le Secrétariat utilisent les contacts bilatéraux avec les donateurs et les donateurs potentiels pour apprendre plus sur leurs mécanismes de financement bilatéraux et sur la façon de les activer.

39. Mme Wilson (représentante de l'Asie) a fait état de certains des principaux développements et activités réalisés au Sri Lanka pour la conservation des espèces migratrices. Chaque année, le Ministère de la Conservation de la nature (DWLC) avait organisé un programme national de baguage d'oiseaux chaque année et actualisé les données sur les oiseaux grâce à des observations directes. Le Ministère menait aussi des programmes de sensibilisation du public relatifs à la conservation des oiseaux. Cinq espèces de tortues marines, toutes en danger et menacées, se rendaient systématiquement sur les plages du Sri Lanka. Toutes les tortues marines et leurs produits étaient pleinement protégés au titre de l'Ordonnance sur la protection de la faune et de la flore, et les infractions étaient sanctionnées sévèrement. Le tsunami du 26 décembre 2004 avait détruit presque tous les nids de tortues sur la plage au sud du pays, néanmoins le DWLC avait déjà repris ses patrouilles deux jours plus tard. La biodiversité avait été moins endommagée que la population et les biens, grâce aux écosystèmes naturels le long du littoral.

40. Au nom du Comité permanent, le Président a exprimé sa solidarité avec la population du Sri Lanka, de la région asiatique et de la côte orientale de l'Afrique qui avaient été directement affectées par le tsunami, louant le courage extraordinaire dont les populations avaient fait preuve en reconstruisant leurs vies et leurs sources de revenu. Il était intéressant de noter que les zones où la biodiversité était intacte étaient en mesure de se rétablir après une telle catastrophe.

41. M. Haffane (Vice-Président du Comité permanent, représentant de l'Afrique du Nord) a dit qu'il avait été demandé à d'autres pays dans cette région de soumettre des rapports sur leurs activités, mais qu'aucun rapport n'avait été reçu. Cela ne signifiait pas que rien ne se passe dans

ces pays. Pour ce qui concerne son propre pays, le Maroc, un certain nombre d'activités au niveau régional avaient été entreprises, entre autres dans le cadre du projet sur l'antilope sahélo-saharienne et du plan d'action pour la conservation du phoque moine dans l'est de l'Atlantique, qui avait été adopté à la réunion à Dakhla en octobre 2004 et qui serait présenté à la CdP8. S'agissant du niveau national, il a fait part d'un certain nombre de mesures législatives et institutionnelles prises par le Maroc en vue de mettre en oeuvre la Convention, y compris un projet de loi sur les aires de conservation en utilisant une nouvelle procédure basée sur les catégories de l'UICN, un projet de loi sur le commerce des espèces de la faune et de la flore sauvages en réponse aux recommandations de la CITES et, pour la conservation des habitats, la mise en oeuvre de plans de développement des parcs nationaux, des études préparatoires en vue d'élaborer des plans de développement et de gestion pour huit sites d'un intérêt biologique et écologique et le renforcement du programme de surveillance et de l'infrastructure des réserves nationales des antilopes sahélo-sahariennes.

42. M. van Klaveren espérait que l'initiative visant à conserver le phoque moine dans l'Atlantique est donnerait un nouvel élan aux efforts diminuants dans la région méditerranéenne et qu'une collaboration entre les deux initiatives s'établirait. M. El Kabiri a signalé que la coordination se poursuivait de manière satisfaisante et qu'il y avait eu par exemple un contact entre la CMS et le Centre d'activités régionales pour les aires spécifiquement protégées (CAR/ASP) du Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Berne à cet égard. La réunion de Dakhla y avait donné un élan supplémentaire.

43. M. Koyo (représentant de l'Afrique australe) a dit que les Etats africains avaient continué de répondre à leurs engagements au titre de la Convention par l'intermédiaire d'activités visant à conserver les espèces migratrices aux niveaux local, national et régional. S'agissant de l'éléphant d'Afrique, il a dit que les Etats de l'aire de répartition en Afrique australe, occidentale et orientale avaient poursuivi la mise en oeuvre d'un programme de surveillance à long terme dans le contexte du programme MIKE de la CITES. La région se félicitait du MdA sur l'éléphant d'Afrique occidentale comme moyen pour renforcer davantage les actions entreprises et pour recentrer l'attention sur la situation dramatique des éléphants dans cette région. Passant au gorille de montagne, il a signalé que la stratégie du Programme international de conservation des gorilles (PICG) continuait de se concentrer sur deux objectifs clés de conservation à dans la région de Albertine Rift: les populations du gorille de montagne et les habitats forestiers régionaux de Afromontane. La stratégie du programme se basait sur l'identification des menaces par rapport à ces objectifs et sur la mise en oeuvre de stratégies spécifiques pour leur réduction. Pendant la période couverte par le rapport, le gorille de montagne avait été victime de braconnage occasionnel, la surveillance des écosystèmes et des populations était restée une priorité élevée, un recensement des gorilles dans toute la région avait été effectué et on avait essayé de réintroduire des bébés gorilles de montagne confisqués en 2002.

44. Passant aux espèces marines et côtières, il a dit que les menaces générales pesant sur les tortues marines, dauphins et requins incluait les impacts négatifs du développement terrestre. Un certain nombre de pays de l'Afrique orientale avaient lancé des programmes de conservation des tortues et signé le MdA IOSEA. Les travaux ont été poursuivis dans le cadre de plans d'action spécifiques afin de conserver un certain nombre d'espèces d'oiseaux migrateurs dont la bécassine double, la grue couronnée, la cigogne noire et la glaréole à ailes noires. Aucune action précise en vue d'introduire et de rétablir des espèces d'oiseaux d'eau n'avait été réalisée en Afrique pendant la période de 2002-2005. S'agissant de la conservation des habitats, les travaux sur les inventaires des zones humides utilisées comme zones de ravitaillement pour les oiseaux d'eau continuaient en Afrique, et le développement et la mise en oeuvre de plans de gestion pour les zones humides clés en Afrique avaient également été entrepris depuis 2002. Des inventaires étaient toujours nécessaires dans la Corne d'Afrique, en particulier à Djibouti, en Eritrée et sur le littoral somalien, en Soudan méridional et dans certaines sections des plaines inondables du Sahara occidental. L'élaboration et la mise en oeuvre de plans de gestion pour les zones humides clés en Afrique avaient été entreprises depuis 2002. Sous les

auspices du Wetland Biodiversity Monitoring Scheme (WBMS) pour l'Afrique orientale, des plans de gestion avaient été développés pour deux sites, au Soudan et en Ethiopie. Les défis majeurs étaient la dégradation des zones humides servant d'habitat, l'utilisation non durable des zones humides et la pollution. S'agissant des recherches et de la surveillance, les programmes bisannuels de recensement des oiseaux d'eau continuaient dans la plupart des pays, et le suivi par satellite du flamant nain avait été lancé afin d'évaluer les schémas de mouvements en Afrique orientale. Un certain nombre d'organisations nationales et locales étaient impliquées dans des programmes de conservation et de gestion d'oiseaux d'eau migrateurs en Afrique dont le WWF, l'UICN, BirdLife International, Wetlands International, la Convention de Ramsar, le Secrétariat de l'AEWA, la CDB et le PNUE.

45. L'on estimait qu'étant donné que bon nombre des questions susceptibles de constituer les challenges clés pour la CMS pendant le prochain triennat concernaient le continent africain, elles devraient être portées à l'attention de la prochaine COP, éventuellement sous forme d'une présentation en session plénière, notamment puisque la COP aurait probablement lieu en Afrique. M. Hepworth a souligné la nécessité de multiplier les efforts pour persuader les Etats non Parties en Afrique australe d'adhérer à la CMS afin de combler « l'actuelle lacune CDAA ».

46. Mme Carrington (représentante de l'Océanie) a dit que les activités de la région de l'Océanie pendant la période couverte par le rapport étaient exposées dans un rapport écrit qui avait été approuvé par tous les membres régionaux et distribué aux membres du Comité. Elle a attiré une attention particulière sur l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), pour lequel l'Australie avait fourni un Secrétariat permanent à Hobart. La première réunion des Parties s'était tenue en novembre 2004. Les travaux sur un projet de texte pour un partenariat relatif aux oiseaux d'eau migrateurs et à un plan d'action pour le couloir aérien de migration de l'Asie de l'Est-australasienne au titre du Sommet mondial sur le développement durable serait finalisé fin 2005.

47. En l'absence d'un représentant des Amériques et des Caraïbes, M. Rilla (administrateur chargé de l'information et du renforcement des capacités de la CMS) a brièvement exposé de mémoire certaines des activités et développements principaux de la région. A présent, l'on comptait neuf Parties à la CMS dans la région et l'on espérait que quatre nouveaux pays (Cuba, Costa Rica, Brésil et Venezuela) adhèreraient dans un avenir prévisible. Il a tout particulièrement mis en exergue un projet en vue d'élaborer des plans nationaux pour conserver le flamant des Hautes Andes, impliquant le Pérou, l'Equateur, l'Argentine et le Chili, et un projet pour la conservation des petits procellariiformes. L'implication du Brésil dans le MdA sur les tortues de la côte atlantique de l'Afrique pourrait peut-être aider à persuader ce pays des avantages d'une adhésion à la Convention. Une forte préoccupation a été exprimée au sujet de l'impact de la sylviculture sur les écosystèmes dans la Cono Sur qui, entre autres, avait causé un déclin dramatique des populations du cygne à cou noir. La CMS devrait peut-être intervenir dans le but d'aider à identifier des formes appropriées de l'utilisation sylvicole dans les zones concernées.

48. M. van Klaveren a observé que la responsabilité pour les dommages infligés aux écosystèmes par les activités commerciales et industrielles pouvait souvent être attribuée aux pays autres que ceux qui en étaient affectés. Il s'est demandé si la CMS pourrait être en mesure de servir de tribune d'échange entre les pays affectés et les pays pouvant exercer une influence sur les entreprises ou industries responsables, et à ce propos il songeait entre autres à une procédure permettant par exemple à la Présidence du Comité permanent d'attirer l'attention d'un pays sur les activités dommageables d'une de ses entreprises. M. Hepworth, en principe d'accord avec ce qui a été fait observer, a dit que le Secrétariat aimerait réfléchir sur la mesure la plus appropriée.

49. M. Streit (EUROBATS) a attiré l'attention du Comité sur un rapport écrit relatif aux activités d'EUROBATS auquel il n'avait rien à ajouter, à l'exception de sa souscription aux sentiments exprimés ci-dessus sur le nouvel esprit de famille regnant au sein de la CMS depuis l'arrivée de la nouvelle direction.

50. M. Schwenzfeier (représentant du Dépositaire) a informé qu'au cours de la plus récente d'une série de campagnes lancées par le Dépositaire pour encourager de nouvelles Parties à adhérer à la Convention, 32 pays avaient été approchés directement par l'intermédiaire des ambassades allemandes respectives et l'attention d'autres 20 pays avait été attirée sur la CMS et sur le thème des espèces migratrices. Quoiqu'il ait été impossible de déterminer le résultat spécifique de cette campagne, il espérait qu'elle aurait été fructueuse d'une certaine façon, peut-être ayant même contribué à l'adhésion des quatre nouvelles Parties contractantes. La campagne continuerait à l'avenir.

51. Un débat a suivi quant à la meilleure façon de recruter de nouvelles Parties afin d'élargir et de renforcer la CMS. L'on a estimé que des contacts bilatéraux entre des Etats Parties et des Etats non Parties pourraient bien être utilisés pour encourager les pays à adhérer. Un certain nombre de membres ont exprimé le point de vue que généralement les efforts devraient être entrepris d'une manière plus systématique et mieux coordonnée. Il a été suggéré que le Secrétariat prépare un » concept de recrutement général.« M. Hepworth a souligné qu'il était nécessaire de faire circuler les informations des Parties vers le Secrétariat sur les contacts et liens et de fixer des priorités. Les lacunes majeures à combler sur la carte mondiale d'adhésion à la CMS se situaient en Amérique latine, en Afrique australe et en Asie de l'Est. Le Président a dit que cette question pourrait utilement faire l'objet d'un projet de résolution à la CdP8 constituant un rappel pour les Parties de communiquer efficacement et tôt avec le Secrétariat. Il a été fait observer qu'un nouveau programme thématique sur la biodiversité sur les îles était le seul nouveau domaine au titre du programme de travail de la CDB jusqu'à 2010. Ce fait pourrait être utile aux fins de la CMS et aider à établir des priorités. En outre, il a été suggéré que l'initiative » Amis de la CMS « pourrait être utilisée à des fins de lobbying et de collecte de fonds.

52. M. van Klaveren (ACCOBAMS) a attiré l'attention du Comité sur le document CMS/StC28/Inf.11.5, qui comportait, entre autres, des informations sur l'état de l'Accord, sur le Secrétariat et son effectif et sur les principales activités réalisées en 2004. Le nombre des Parties contractantes à l'Accord s'élevait actuellement à 17 au lieu de 18 comme exposé dans le document. Cela était dû au fait que l'Italie n'avait pas encore déposé l'instrument de ratification, bien qu'elle ait achevé le processus de ratification. Mettant à jour les informations reproduites dans le document, il a déclaré que la France, la Grèce et la Croatie avaient aussi achevé la procédure d'adhésion. Les bonnes relations qui s'étaient développées entre ACCOBAMS et la Commission européenne seraient certainement favorables aux travaux menés en mer Méditerranéenne. Un échange de lettres avait servi à renforcer les relations avec le PNUE, comme l'avait préconisé la réunion des Parties, et à clarifier un certain nombre de questions: par exemple, l'Accord pourrait maintenant utiliser l'acronyme ACCOBAMS/CMS/PNUE, le logo d'ACCOBAMS pourrait dorénavant être utilisé avec les logos de la CMS et du PNUE, et les drapeaux du PNUE et des Nations Unies pourraient être arborés dans les réunions institutionnelles organisées par ACCOBAMS. Il a remercié le Secrétariat de la CMS d'avoir fait évoluer l'échange de lettres.

53. M. Lenten (AEWA) a dit qu'un certain nombre d'événements avaient été prévus pour célébrer le dixième anniversaire de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) à La Haye, Pays-Bas, dont la Journée des oiseaux d'eau migrateurs du 9 au 10 avril 2005, qui avait été célébrée dans 22 pays, et une exposition au Museum König à Bonn. La prochaine réunion des Parties aurait lieu en octobre 2005 à Dakar, Sénégal, à l'occasion de laquelle un prix de l'AEWA serait remis à une institution et à un particulier. Dans le cadre du programme de vulgarisation, l'AEWA s'efforçait de publier chaque mois un article dans un journal dans la région. Il a remercié le Gouvernement de l'Allemagne du soutien fourni au Secrétariat, y compris un administrateur professionnel débutant à nommer sous peu. Il a remercié les Gouvernements de la Suisse et du Royaume-Uni de leur soutien. Sur les 30 Etats de l'aire de répartition du Plan d'action du couloir aérien de migration d'Asie centrale, 16 pays se situaient dans la zone de l'AEWA non seulement en ce qui concerne la portée géographique mais aussi les espèces, puisque 50% des populations étaient couvertes par le plan d'action de l'AEWA. C'était la raison pour laquelle il y avait un chevauchement considérable. L'AEWA suivait de près les développements et espérait qu'une solution pourrait être trouvée.

54. M. Hepworth a présenté les rapports soumis par les trois secrétariats qui s'étaient trouvés dans l'impossibilité d'envoyer un représentant à la réunion. Il a commencé par le rapport du Secrétariat intérimaire de l'Accord sur la conservation des albatros et les pétrels (ACAP) reproduit dans le document CMS/StC28/Inf.4. Cet Accord n'était en vigueur que depuis un peu plus d'un an et s'était déjà fait une réputation. Six Parties avaient ratifié l'Accord et cinq autres pays l'avaient signé mais non encore ratifié. La première réunion du Comité consultatif aurait lieu à Hobart en juillet 2005. Il a remercié le Gouvernement de l'Australie d'accueillir le Secrétariat intérimaire à Hobart jusqu'à la conclusion de l'Accord de siège avec le Gouvernement australien.

55. Comme principe général, M. Hepworth a souligné l'importance des Accords régionaux trouvant leur origine dans les régions les concernant, soit par l'intermédiaire d'un secrétariat implanté dans le pays, un secrétariat détaché au sein du PNUE ou par l'intermédiaire d'une ONG partenaire.

56. Le rapport du Secrétariat de l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS) était reproduit dans le document CMS/StC28/Inf.11.2. Cet Accord comptait à présent huit Parties et l'on s'attendait à l'adhésion de deux autres Etats de l'aire de répartition baltiques et de la France avant la réunion des Parties en 2006. M. Hepworth a dit qu'il avait été impressionné, lors des réunions d'ASCOBANS, par le dévouement des personnes travaillant au titre de l'Accord. Il est clair que l'accent mis sur un groupe d'espèces relativement petit dans une seule aire géographique facilitait la réalisation des progrès. Cet Accord devait maintenant relever le défi d'une extension de sa zone. Des mesures étaient également nécessaires pour réaliser des formes de coopération plus étroites entre ASCOBANS et ACCOBAMS de telle façon que les deux Accords soient aussi coordonnés et harmonisés que possible, non seulement sur le plan géographique, mais idéalement aussi en termes d'espèces. Selon les pays situés aux frontières des zones des deux Accords, le Portugal et l'Espagne, il n'était pas facile de tirer profit des deux Accords dans leur forme actuelle.

57. Passant au rapport du Secrétariat du Mémoire d'Accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et du Sud-Est asiatique (IOSEA) reproduit dans le document CMS/StC28/Inf.11.1, il a dit que le MdA était abondant en activités. Son modèle de tenir une réunion par an plutôt que de mettre en place un comité semblait bien fonctionner. L'Indonésie avait adhéré récemment au MdA, ce qui pourrait indiquer sa volonté d'adhérer aussi à la CMS. Le dispositif de l'établissement des rapports en ligne dans le cadre de l'IOSEA constituait un grand avantage quant à la façon de collecter, de consolider et d'analyser les informations des Etats signataires. Ces informations étaient partagées avec la CMS et avec les autres secrétariats de la CMS et l'on estimait que ce système pourrait être étendu. L'avenir de l'établissement des rapports pourrait bien être un processus continu conduit en ligne dans un format convenu, plutôt qu'un exercice écrit effectué à intervalles de plusieurs années, permettant de produire très rapidement des rapports sur différents aspects de la mise en oeuvre. Il a appelé une attention particulière sur la Campagne de l'année de la tortue en 2006.

58. Le rapport du PNUE adressé au Comité était reproduit dans le document CMS/StC28/Inf.6.1. Cette approche modulaire basée sur les enjeux en vue d'appliquer les décisions des AME au niveau national était un projet important auquel toutes les conventions ayant trait à la biodiversité seraient invitées à participer. La procédure de sélection des pays pilotes dont certains se situeraient en Afrique était toujours en cours. Les ateliers de mise en oeuvre régionaux auxquels la CMS avait participé constituaient un moyen extrêmement approprié en termes de coûts/efficacité pour la CMS de s'efforcer de recruter de nouvelles Parties et d'assister les Parties existantes pour appliquer la Convention plus efficacement puisque le PNUE aidait à couvrir les coûts de la CMS. S'agissant du gorille des montagnes, M. Hepworth a dit que bien qu'il existe de nombreux programmes d'action et un bon cadre pour la coopération sur le terrain, par exemple le Projet de Survie des grands Singes (GRASP), un accord offrant une sécurité à long terme faisait défaut et la CMS pourrait combler cette lacune. L'on espérait démarrer le processus dans le courant de 2005; la rapidité des progrès accomplis dépendrait notamment du climat politique et de la poursuite des initiatives de paix dans la République

Démocratique du Congo. Le Centre mondial de surveillance de la conservation (PNUE-CMSC) continuait de travailler avec la CMS sur un certain nombre de projets dont la consolidation des rapports nationaux de la CMS. Enfin, il a recommandé le rapport sur les progrès et activités réalisés en 2004 dans le cadre du projet PNUE-FEM sur la grue de Sibérie reproduit dans l'annexe du rapport.

59. En réponse à une demande formulée par M. Koyo sur la stratégie de la CMS relative au développement de MdA, M. Hepworth a dit que la CMS suivait de près les demandes des Parties contractantes, avec des apports de la Conférence des Parties, du Conseil scientifique et du Comité permanent. Il faudrait garder à l'esprit que les MdA sont des accords régionaux conclus entre gouvernements souverains et que les gouvernements eux-mêmes devraient en prendre l'initiative. La CMS ne pourrait pas être trop proactive. Il était cependant parfois nécessaire de saisir les occasions quand elles se présentaient. Les priorités devaient être clairement fixées selon l'urgence des besoins de conservation d'une espèce particulière.

60. M. O'Sullivan (BirdLife International) a fait observer que l'intérêt de BirdLife International à la CMS et son engagement en faveur de celle-ci avaient été clairement démontrés pendant la période couverte par le rapport, entre autres par sa participation régulière aux réunions, ses apports à la réunion du Comité consultatif de l'ACAP et au nouvel accord proposé sur les rapaces. Une présentation par BirdLife International à une réunion de la Fondation européenne de la Science en février 2005 avait donné une position de premier plan à la CMS. Il a attiré l'attention sur la lettre d'information sur le phragmite aquatique et sur le site internet relatif à cette espèce et a décrit l'implication de BI dans les travaux en vue de conserver les toutes petites populations restantes de l'ibis chauve. Se félicitant de la « nouvelle brise » soufflant au Secrétariat, il a rendu hommage au travail de ses anciens et nouveaux membres. Maintenant que le Secrétariat a atteint son plein effectif, ce serait dommage de ne pas le doter des ressources nécessaires et il a lancé un appel aux membres du Comité pour aider à trouver les moyens d'y arriver.

61. Mme Prideaux (Société pour la conservation des baleines et des dauphins) a dit que la WDCS se félicite de l'invitation à participer pour la première fois à la réunion du Comité permanent. La WDCS estime que la CMS et ses Accords annexes seraient un élément important dans la conservation mondiale des cétacés à l'avenir. La WDCS tient à participer aux travaux de la CMS, à développer des relations approfondies avec le Secrétariat et la Convention et d'harmoniser son propre plan de travail avec le Plan stratégique de la CMS ainsi qu'avec les plans de travail des Accords et des MdA. Elle a informé que les pays en développement du Pacifique Sud, qui sont de petites îles, extrêmement satisfaits de l'initiative de la CMS et de la sincérité de son approche, soulignant l'importance des liens entre la CMS et la CDB pour ces Etats.

Point 6(b) de l'ordre du jour: Rapport du Président du Conseil scientifique

62. M. Galbraith (Président, Conseil scientifique) a dit que la réunion précédente du Conseil scientifique, tenue à Glasgow en mars 2004, avait abordé la stratégie du Conseil en vue d'étayer les travaux de la Convention et son *modus operandi* vu la croissance de la Convention, une question méritant d'être approfondie. L'ordre du jour du Conseil avait couvert les espèces faisant l'objet d'une action concertée, une série de propositions de mesures relatives à d'autres espèces, les nouveaux accords potentiels ainsi que les sources d'information. Il a exposé les travaux entrepris au cours de la période intermédiaire et a exprimé son appui pour un accord sur la conservation des rapaces. Se tournant vers l'avenir, il a fait observer que l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Nouveau Millénaire (MEA) avait montré que les écosystèmes mondiaux s'homogénéisaient de plus en plus. Cela signifiait que l'extinction des espèces est susceptible d'être 10 000 fois plus élevée que les taux historiques. Même pour un scientifique, les implications du rapport sur l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Nouveau Millénaire étaient révélatrices et ne présageaient rien de bon pour la réalisation de la cible 2010 et pour le futur du bien-être humain. Les conclusions de l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Nouveau Millénaire sont cohérentes avec l'état des 40 espèces environ faisant l'objet d'une action concertée inscrites à l'Annexe I de la Convention de la CMS dont la plupart continuent d'être en

déclin rapide. A la lumière des effets des changements climatiques et de l'eutrophisation sur les populations et systèmes humains, la question est maintenant de savoir comment la CMS devrait y réagir. La large communauté mondiale des scientifiques travaillant sur les changements climatiques n'a pas encore examiné en détail les conséquences pour les espèces migratrices, et il faudrait l'encourager à le faire. A son avis, la CMS ne devrait pas hésiter à s'attaquer à ces questions plus larges en les présentant, accompagnées de recommandations, à la CdP et en les renvoyant à la prochaine réunion du Conseil scientifique. Le Plan stratégique est absolument fondamental. Il était aussi important de se fonder sur la base commune existante avec d'autres conventions ayant trait à la diversité biologique et de rechercher une intégration scientifique plus étroite. Manifestement, ni le Conseil scientifique ni la Convention ne pourraient fonctionner à leur pleine capacité sans disposer des ressources adéquates, et il faudrait faire preuve d'imagination afin d'augmenter les fonds nécessaires. La position scientifique de la CMS n'avait jamais été aussi bonne grâce au travail et aux engagements d'un grand nombre de personnes à l'intérieur et à l'extérieur du Conseil scientifique.

63. M. Koyo a demandé comment les informations étaient acheminées vers les utilisateurs finaux. M. Galbraith a répondu que les principaux canaux sont les rapports, les sites internet, les séminaires et les ateliers. Il est optimiste que les nouvelles capacités relatives à la vulgarisation permettraient d'avoir un accès plus facile à la communauté scientifique et à ceux travaillant sur le terrain, ajoutant qu'il se féliciterait de toute proposition d'amélioration. Il a été souligné que l'internet n'était que de peu d'intérêt dans les pays dont l'accès à cet outil était limité. D'autres solutions sont requises pour persuader les populations d'abandonner les mauvaises pratiques écologiques. M. Rilla a souligné la nécessité de faciliter la diffusion des informations à tous les niveaux, ajoutant que le site web de la CMS devrait être un véritable véhicule de communication et non pas une fin en soi. Des ressources devraient être recherchées auprès des agences de soutien afin d'améliorer la communication dans les pays en développement. En outre, il a été fait remarquer que le but de l'examen du GROMS était de déterminer dans quelle mesure le registre était utilisé et comment un éventuel déséquilibre entre pays développés et pays en développement pourrait être corrigé. M. Williams a informé que le Royaume-Uni a commandé une étude sur les liens entre les changements du climat et les espèces migratrices et que ses conclusions seraient disponibles sous peu.

Point 7 de l'ordre du jour: Projet sur les antilopes sahélo-sahariennes: Progrès

64. M. El Kabiri a fait part du contexte et de l'état du projet, y compris les progrès réalisés récemment et les contraintes actuelles. Des détails complémentaires du projet sont reproduits dans le document CMS/StC28/12. Un débat a suivi sur la difficulté de relâcher dans la nature des animaux qui habitués à vivre près des humains. Dans le cadre du projet, l'on avait essayé d'aborder ce problème par l'intermédiaire d'activités d'information, d'associations et de partenariats et en négociant des solutions avec, entre autres, la population locale, la société civile et le secteur du tourisme. Le braconnage et la mise à mort illégale constituent un problème majeur qui pourrait s'avérer catastrophique une fois qu'un seuil critique dans le déclin d'une espèce serait atteint. Ce problème est également sensible sur le plan politique, mais il est cependant impératif de trouver des moyens pour mettre un terme au braconnage et à la chasse, et la CMS devrait faire passer un message fort et scientifiquement défendable à cet effet. Il a été décidé de préparer un document, en consultation avec l'UICN, pour soumission à la CdP8.

65. La question sur le rôle assumé par l'Algérie, un Etat non Partie à la CMS, dans le cadre de ce projet a été soulevée. Il a fait observer que l'Algérie avait participé à tous les ateliers relatifs à ce projet, qu'elle était sur le point d'adhérer à l'AEWA et qu'elle adhérerait probablement à la CMS. Il a été convenu qu'une attention spécifique serait accordée à l'Algérie.

66. Le Président a dit qu'il considérait que le Comité souhaitait prendre note du rapport du Secrétariat et encourager le Secrétariat à continuer le projet convenu, attirer davantage de parties et de fonds, coopérer avec l'UICN en vue d'élaborer un document sur les aspects scientifiques et

la mise à mort illégale et effectuer des sondages sur la création d'un partenariat avec le SMDD pour les antilles sahélo-sahariennes. Il en a été ainsi convenu.

Point 8 de l'ordre du jour: Ressources

Point 8(a) de l'ordre du jour : Ressources humaines et organisation du Secrétariat

67. (Ce point de l'ordre du jour a été traité en session restreinte. Cette partie du rapport se trouve en Annexe 3 et est soumise à une diffusion restreinte aux membres du Comité permanent)

Point 8(b) de l'ordre du jour : Statut du budget 2003-2005 de la CMS

68. M. Hepworth a dit que la CMS était confrontée à la double difficulté d'une dévaluation considérable du dollar par rapport à l'euro et d'une réserve épuisée par les retraits récents. Le tableau 1 du document CMS/StC28/5 montre le montant total des recettes pour la période triennale en cours qui s'élève à 1.849.000 \$ US par rapport aux dépenses totales de 2.084.000 \$ US. Ce déficit avait été créé dans une année où l'équivalent de trois postes professionnels était resté vacant, sans mentionner les vacances relatives aux postes généraux, sinon il aurait atteint 500 000 \$ US. Le Secrétariat s'était efforcé de différentes façons d'utiliser au mieux les fonds disponibles, mais le problème clé était la dévaluation du dollar qui se poursuivrait très probablement dans un avenir prévisible. Les utilisations de la réserve ne pourraient plus continuer.

69. Mme Kanza a dit que le document CMS/StC28/5 présente la situation budgétaire en 2004 et la projection pour fin 2005. Comme la fin du cycle des projets approchait, les moyens en personnel étaient suffisants, mais les ressources disponibles étaient maigres. Les fonds disponibles n'étaient plus suffisants pour couvrir le programme de travail approuvé par la CdP7 en 2002. Le nombre croissant des Parties, le plein effectif du Secrétariat et la baisse du pouvoir d'achat du dollar avaient rendu nécessaires des retraits des réserves. L'écart entre les contributions annoncées et les contributions versées augmentait, conduisant à un déficit des contributions sur les dépenses. Des lettres de rappel avaient été envoyées aux Parties ayant des arriérés de contributions, et il était prévu et souhaité que plus de contributions seraient versées. Elle a lancé un appel aux Parties, aux Etats non Parties et aux amis de la Convention de faire des contributions généreuses en vue de combler le vide financier, de réaliser les objectifs et d'assurer une large participation à la Conférence des Parties à la fin de l'année en cours.

70. Une brève discussion a suivi sur les avantages et les inconvénients de l'adoption de l'euro comme monnaie de travail afin d'éviter les pertes dues aux fluctuations des taux de change. En réponse à une question sur la pertinence de renforcer l'effectif du Secrétariat à un moment d'austérité financière, M. Hepworth a dit que les postes vacants avaient été occupés notamment suite à une pression considérable des Parties et que les retards de recrutement étaient imputables aux exigences lourdes du système de recrutement des Nations Unies. S'agissant des mesures spécifiques prises pour assurer le paiement des arriérés de contributions évaluées, il a dit qu'outre la lettre de rappel standard, les Parties concernées avaient été approchées directement par l'intermédiaire des canaux diplomatiques. Par ailleurs, il avait été rappelé aux Parties devant des arriérés de contributions portant sur plus de six ans qu'elles seraient privées de leur droit de vote à la prochaine CdP. A ce jour, avec seulement une Partie ayant annoncé qu'elle prendra des dispositions pour payer, la réaction avait été modeste.

Point 8 (c) de l'ordre du jour: Projet d'amélioration des fonds - Rapport intérimaire

71. M. Weinberg, s'exprimant à l'invitation du Président, a présenté une stratégie d'amélioration des fonds pour la famille de la CMS (document CMS/StC28/6). Il a introduit son exposé en notant que l'environnement pour la collecte de fonds en Allemagne n'était pas particulièrement favorable actuellement parce que les donations relatives au tsunami avaient

absorbé une grande partie des fonds charitables et parce que la conservation de la nature était en forte concurrence avec d'autres sujets plus populaires comme la santé et les enfants. Comme la collecte de fonds, la stratégie s'intéressait également aux relations médiatiques. Une liste évolutive comportant des entreprises susceptibles d'être intéressées à coopérer avec la CMS avait été dressée. L'on avait établi une présentation pour les donateurs et rédigé des lettres de participation visant les gestionnaires en marketing et en matière d'environnement. Une première démarche avait consisté à prendre contact avec des entreprises par correspondance, par téléphone ou personnellement. Plusieurs manifestations d'intérêt des entreprises faisaient déjà l'objet d'un suivi. La première étape dans la stratégie proposée était de gagner des donateurs par l'intermédiaire des contacts existants entre la CMS et des entreprises et, en parallèle, de développer de nouveaux partenariats avec d'autres entreprises.

72. Le but des « Amis de la CMS » était de créer un réseau de partenaires. Il était prévu que pourraient y adhérer par exemple des cadres de haut niveau et des particuliers remarquables des domaines de la science, de la nature et des médias. Basé à Bonn, « Amis de la CMS » recruterait ses membres dans un premier temps en Allemagne et plus tard dans une arène internationale plus large. Cet organe s'occuperait, entre autres, des activités de collecte de fonds, organiserait des réunions, ateliers, réceptions et expositions, appuierait les projets de la CMS, participerait en tant qu'observateur aux réunions officielles de la CMS et fournirait des apports et des conseils relatifs aux questions impliquant la communauté des affaires. Il y aurait l'option, à l'instar du modèle réussi de l'UNICEF, de désigner des ambassadeurs pour la CMS à partir de 2006. Des événements spéciaux pour les membres des « Amis de la CMS » avaient été prévus pour août 2005, mais son lancement officiel n'aurait pas lieu avant la CdP8. Tout d'abord, « Amis de la CMS » se concentrerait sur les entreprises en vue d'établir une base financière solide, avant de se déployer sur des espaces plus lointains. Il a demandé aux membres du Comité permanent de soutenir les efforts de collecte de fonds par l'intermédiaire de leurs contacts dans le monde et de fournir des conseils quant aux membres potentiels d'« Amis de la CMS » ou aux entreprises envisageant éventuellement de s'engager dans des projets communs ou de faire des donations.

73. Le Comité permanent a estimé que la stratégie était une réponse sérieuse et bien réfléchie à la demande exprimée par le Comité lors de sa 27^{ème} réunion. Le Président a appelé l'attention sur la nécessité d'assurer que l'association « Amis de la CMS » s'accorde avec les règles et procédures de Nations Unies. M. van Klaveren était préoccupé que la collecte de fonds centralisée au sein de la famille de la CMS puisse finalement réduire le montant total des fonds obtenus et soulever la question de leur distribution. M. Weinberg a affirmé que les perspectives de succès seraient optimisées si la CMS agissait comme une entité plutôt que de rivaliser au sein de la famille de la CMS, ajoutant que beaucoup d'entreprises préféreraient des projets, des espèces ou même des régions aux organisations. M. Hepworth a relevé que bien que l'initiative initiale pour les activités de collecte de fonds soit située en Allemagne, le « corporate giving » (donations effectuées par les entreprises) était en fait mieux établi par exemple au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Toutefois, étant donné qu'en Allemagne, l'on percevait une grande sympathie pour les Nations Unies et que la CMS avait été basée dans ce pays depuis sa création, il avait bon espoir qu'il y aura des possibilités. Mme Deda a fait observer que la création d'« Amis de la CMS » n'impliquait pas que le Secrétariat envisageait d'abandonner la responsabilité de la collecte de fonds. La création d'« Amis de la CMS » était un élément d'une stratégie plus large et il y aurait d'autres partenariats pour d'autres types de collecte de fonds. Il a été suggéré qu'une phase pilote était nécessaire permettant d'évaluer les progrès réalisés, peut-être à la CdP. Ensuite, les Parties devraient décider s'il faudrait continuer ou non. Un intervenant a mis en garde la CMS de ne pas perdre de vue ses partisans traditionnels en recherchant impatiemment d'autres sources de financement. Il a été décidé qu'un document d'information détaillé sur la stratégie de collecte de fonds devrait être préparé pour la CdP. Compte tenu des réserves exprimées, le Comité a pris note des mesures prises pour développer une stratégie ciblée pour la collecte de fonds et a donné son accord de principe pour la création d'un organe « Amis de la CMS » à lancer à l'occasion de la prochaine CdP.

Point 8(d) de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur le Budget pour le prochain triennat (2006-2008)

74. M. Williams (Président du Groupe de travail sur le budget) a signalé que le document (CMS/StC27/7) résumait les travaux réalisés par le Groupe de travail sur le budget à ce jour. Le but principal du groupe était d'élaborer des budgets simplifiés à titre indicatif pour un certain nombre de scénarios afin de fournir aux Parties des informations préalablement à la CdP et de les sensibiliser aux conséquences qu'aurait chaque scénario pour les activités de la CMS. Les budgets à titre indicatif pour quatre scénarios (figurant à l'Annexe A du document) étaient tous basés sur l'hypothèse qu'il n'y aurait pas de réserves dans lesquelles l'on pourrait puiser. Le premier budget, basé sur une croissance zéro des contributions des Parties par rapport au triennat en cours, était insuffisant pour couvrir même les frais de personnel pour la prochaine période triennale. Le deuxième budget, basé sur une croissance zéro des dépenses par rapport à la période triennale en cours, couvrirait les frais de personnel et contribuerait aux coûts de la CdP en 2008, mais ne serait pas en mesure de financer des activités. Le troisième scénario « sans changement » permettrait de maintenir le résultat du programme du triennat en cours, quoique ceci constitue une augmentation des dépenses en \$ US de 34% (le pourcentage exprimé en € était inférieur à 1%). Le quatrième scénario permettrait une augmentation en termes de résultats par rapport au triennat en cours et représentait une croissance de 19% par rapport au budget actuel en € (60% en \$ US).

75. Les Annexes 1B et 1C indiquent les calculs et hypothèses sur lesquels se fondaient les scénarios, tandis que l'Annexe 2A montre les niveaux des contributions y afférents. Le Comité permanent était invité à donner son avis sur la question de savoir si les quatre scénarios devraient être présentés à la CdP dans le format simplifié et a suggéré qu'il serait utile d'indiquer les dépenses discrétionnaires et non discrétionnaires. Reconnaissant que la baisse du dollar par rapport à l'euro avait conduit à une diminution du pouvoir d'achat du dollar et que le Secrétariat, pour compenser, devait opérer plus de retraits de ses réserves, le groupe de travail avait conclu que la CdP devrait au moins être invitée à envisager de recevoir les contributions en euros plutôt qu'en dollars afin de parer aux effets des fluctuations du taux de change dollar/euro. Il est intéressant d'exprimer les chiffres en euros et non pas en dollars, ce qui réduirait en fait l'augmentation par rapport au budget précédent à moins de 1%.

76. Le groupe de travail avait aussi brièvement étudié des options pour générer des recettes et réduire les coûts dans la prochaine période triennale. La plupart des ces options, y compris la réduction de la taille du Secrétariat et son installation à l'extérieur de la zone euro, avaient été reproduites dans un document distribué aux membres du Comité permanent. Si le Comité permanent le souhaitait, le groupe de travail approfondirait l'examen de ces options.

77. M. Galbraith a dit que le Comité ne devrait pas négliger la valeur du fonds de projets. Dans la mesure où la présentation du budget était concernée, il a relevé que les administrateurs s'inquiétaient facilement des pourcentages, alors que les montants en question étaient souvent insignifiants.

78. (Le reste de la discussion sur ce point de l'ordre du jour a été traité en session restreinte.) Cette portion du rapport se trouve en Annexe 4 et est soumise à une diffusion restreinte aux membres du Comité permanent.)

Point 9 de l'ordre du jour : Planification

Point 9 (a) de l'ordre du jour : Plan stratégique

79. M. Hepworth a précisé que les travaux relatifs à l'examen des progrès réalisés au titre du plan stratégique actuel étaient menés en interne par le Secrétariat et qu'un document serait élaboré pour la prochaine CdP. Notant que les rapports nationaux étaient essentiels pour le processus

d'examen des progrès accomplis, il a dit que le CMSC avait coopéré avec le Secrétariat sur un format révisé, harmonisé et semi-informatisé qui faciliterait énormément l'établissement d'un rapport synoptique pour la CdP. La question restant encore en suspens était de savoir comment compiler un rapport complet sur l'examen du Plan stratégique, en tenant compte de ces informations. L'idée initiale de confier ce travail à l'extérieur avait été abandonnée quand il était devenu évident que la priorité pour toutes les Parties impliquées et pour le Secrétariat était d'obtenir un futur plan stratégique amélioré auquel les ressources financières et intellectuelles du Secrétariat avaient été consacrées. Il espérait que le projet de rapport du Secrétariat qui serait produit à l'intérieur pourrait être examiné par le Groupe de travail sur le plan stratégique avant sa finalisation et sa soumission à la CdP par l'intermédiaire du Comité permanent. Le Président a remercié M. Hepworth pour son rapport et sa proposition a été adoptée.

Point 9(b) de l'ordre du jour : Rapport du Groupe de travail

80. M. Biber (Suisse, Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le Plan stratégique) a présenté ce point et fait remarquer qu'un atelier accueilli par le Royaume-Uni avait eu lieu en mars 2005 dans le but d'élaborer un projet de Plan stratégique révisé, conformément à la demande formulée par le Comité permanent à sa 27^{ème} réunion. Le projet de Plan révisé, une note de la réunion relative à la planification stratégique et une note du Secrétariat étaient reproduits dans le document CMS/StC28/8. M. Christoph Imboden avait assumé le rôle de facilitateur de l'atelier.

81. M. Imboden (consultant) a fait une présentation exhaustive du Plan stratégique. Il a commencé en exposant plusieurs principes de l'approche cadre logique pour la planification, expliquant la structure pyramidale de la vision, les buts, objectifs et cibles et soulignant l'importance de la surveillance et de l'évaluation. Il a également montré la façon dont ce cadre avait été appliqué au contexte spécifique de la CMS pour établir le nouveau projet de Plan. Il a notamment formulé des observations sur l'importance d'un plan de mise en oeuvre. Le Comité a remercié M. Imboden pour son travail sur le projet révisé et l'a félicité de sa présentation.

82. Le Président a souligné que le Plan stratégique était généralement resté inchangé et qu'il avait simplement été transposé dans un format plus facile à interroger. Dans la mesure où le budget était concerné, une double présentation semblait être appropriée: d'une part dans le format normalisé des Nations Unies qui était en tout cas obligatoire, et d'autre part dans un format plus réaliste, reliant les résultats souhaités aux demandes de financement y afférentes. Le Comité permanent a été invité à faire des observations sur le projet révisé, notamment à examiner si le cadre logique présenté était satisfaisant et si la cible 2010 avait été intégrée de manière adéquate, à fournir des orientations ultérieures, si nécessaire, et à approuver les procédures pour la soumission du Plan stratégique révisé à la CdP8.

83. M. Lenten n'était pas sûr que le Plan stratégique s'applique seulement à la Convention ou à toute la famille de la CMS. M. van Klaveren a estimé que la CMS devrait prier instamment les Parties aux Accords de la Convention mère de participer à la mise en oeuvre de la stratégie mondiale de la CMS. Le Président avait tendance à penser que le Plan stratégique s'appliquait principalement à la CMS et que la CMS ne devrait pas essayer de l'imposer aux Accords dont chacun avait des orientations différentes, bien qu'évidemment le plan de la CMS puisse être utilisé par des tiers comme un instrument pour concevoir leurs propres plans. M. Hepworth a été d'accord, soulignant que les Accords dits « Accords au titre de l'Article IV » avaient leur propre base juridique. Toutefois, l'Article VII de la Convention devrait être gardé présent à l'esprit, sous réserve qu'il incombe à la Convention mère de procéder à un examen des progrès accomplis au titre de tous les Accords. M. Imboden a dit que dans un système de cadres logiques en cascade, il n'était pas difficile de relier le plan stratégique d'une structure mère aux plans des sous structures. Rappelant que de nombreux secrétariats d'Accords avaient été consultés dès le début, M. Biber a demandé si ces secrétariats avaient l'occasion de soumettre le Plan stratégique de la CMS à leurs propres Comités permanents ou à d'autres

organisations compétentes avant la CdP8; de cette façon, ils pourraient vérifier si le Plan était acceptable pour toute la famille de la CMS. Le Président a répondu que bien que ce soit une aspiration valable pour les Accords d'harmoniser leurs propres plans avec le Plan stratégique de la CMS, qui était accessible au public, il appartenait aux réunions des Parties des Accords - et non pas au Comité permanent de la CMS - de décider de procéder de la sorte ou non.

84. Il a été estimé que le rôle des Parties contractantes dans la mise en oeuvre du Plan stratégique n'avait pas été suffisamment souligné dans le document. M. Imboden a souligné que le Plan stratégique visait la CMS dans son ensemble et non pas seulement le Secrétariat. Il serait impossible de réaliser les objectifs sans les contributions des Parties contractantes. Mais il a reconnu que leur rôle pourrait éventuellement être précisé dans le Plan, ajoutant qu'un tableau relatif à la mise en oeuvre, qui comportait les tâches à accomplir par les Parties, avait aussi été établi, mais étant toujours sous forme de projet, il n'avait pas encore été diffusé. M. Schwenzfeier a dit qu'il était impératif d'éviter un malentendu potentiel, en particulier que les activités découlant du Plan stratégique relevaient de la seule responsabilité du Secrétariat et seraient, par conséquent, financées par son budget. Il faudrait clairement préciser que la responsabilité de leur mise en oeuvre incombe en premier lieu aux Parties. Le Président a dit avoir conclu des discussions menées jusqu'ici que le Comité souhaitait demander au groupe de travail de préciser davantage dans le texte le rôle principal des Parties contractantes concernant la réalisation du Plan ainsi que le rôle du Secrétariat en tant que facilitateur. M. Hepworth a suggéré au Comité permanent de se pencher aussi une nouvelle fois sur les rapports entre les Accords conclus au titre de l'Article IV et le Plan. A la question de savoir si, en tant que Président du groupe de travail, il serait prêt à poursuivre le processus de finalisation d'une version pour soumission à la CdP, M. Biber a répondu par l'affirmative. Toutefois, il a demandé des clarifications sur un certain nombre de points: Le groupe de travail devrait-il se limiter au Plan stratégique ou également aborder des détails concernant sa mise en oeuvre? Le tableau de mise en oeuvre devrait-il faire partie des documents à soumettre à la CdP et devrait-il indiquer les responsabilités des différents organes au titre de la Convention? Les services du facilitateur continueraient-ils d'être disponibles pour le groupe de travail? Si tel n'était pas le cas, à quelle assistance le groupe de travail pourrait-il s'attendre de la part du Secrétariat? Le Président a signalé qu'étant donné que le tableau de mise en oeuvre n'avait pas encore été distribué, il était difficile pour le Comité de dire s'il devait faire partie du document, mais qu'il ne voyait aucune objection contre son ajout, à titre d'information et sous forme d'annexe, au document principal.

85. M. Koyo a souhaité voir un lien clair dans le document entre les aspects du patrimoine mondial de la conservation des espèces migratrices et les moyens d'existence durables des communautés locales. Un appui général quant à ce souhait a été exprimé par les représentants régionaux. Le Président du groupe de travail a souligné que la CMS était essentiellement une convention relative à la conservation de la vie sauvage et il préférerait que la réduction de la pauvreté et les questions y afférentes soient abordées dans le texte plutôt que dans les objectifs principaux de la CMS. Finalement, le Comité a convenu d'amender l'objectif 2 comme suit « assurer aux espèces migratrices un statut de conservation favorable, contribuant ainsi à la durabilité des moyens d'existence ».

86. M. Hepworth a ajouté que le Secrétariat se demandait s'il devrait préparer une proposition pour la CdP sur les Principes et directives d'Addis Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique (Directives de la CDB) comme un cadre convenu à l'échelle mondiale sur ces questions, soulignant que les Directives avaient déjà été approuvées par la CITES et la Convention de Ramsar. On a estimé qu'il serait plus économique d'établir le lien avec les Directives de la CDB par une référence dans le Plan stratégique. Mme Wilson a suggéré l'inclusion d'une référence aux connaissances traditionnelles dans le Plan.

87. S'agissant de la procédure ultérieure, il a été convenu que le Secrétariat collecte les propositions d'amendement au texte et d'autres changements ayant fait l'objet de la discussion et de les transfère au groupe de travail. Le groupe de travail, quant à lui, confirmerait par voie électronique un projet final pour la présentation à la CdP. Parallèlement, le Secrétariat, en

collaboration avec le Groupe de travail sur le Plan stratégique et le Groupe de travail sur le budget, commencerait le travail pour harmoniser le budget avec le Plan stratégique.

Point 9(c) de l'ordre du jour : CMS et la cible 2010 relative à la diversité biologique

88. M. Barbieri a présenté un rapport du Secrétariat (document CMS/StC28/9) sur les progrès des activités de la CMS, relatives à la cible 2010. Il a rappelé que le Conseil scientifique avait recommandé à sa 12^{ème} réunion que les progrès accomplis par la CMS pour atteindre la cible 2010 soient mieux mis en valeur dans le projet de Plan stratégique de la CMS et que le Secrétariat de la CMS se mette en rapport avec le Secrétariat de la CDB pour déterminer les meilleurs apports pour la CMS. Le WWF avait proposé que la CMS étudie l'élaboration d'un sous index pour les espèces migratrices dans le cadre du Living Planet Index (LPI). Le Secrétariat de la CMS avait répondu favorablement à cette proposition dans les discussions et réunions informelles avec le WWF et le Comité était à présent invité à approuver cette réponse à condition que ces travaux soient financés conjointement par la CMS et le WWF. M. Imboden a souligné combien il était important de disposer d'un index pour les espèces migratrices. Il a informé que la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE), la source des informations du LPI, était en train d'étendre sa liste rouge (RLI) en vue de créer un index d'évaluation plus général. La CMS devrait certainement apporter une contribution à ces travaux qui ne devraient pas se concentrer uniquement sur les espèces figurant dans la liste rouge.

89. Malgré la prolifération récente d'indicateurs, M. Galbraith a exprimé l'avis que la CMS devrait développer ses propres indicateurs, en utilisant éventuellement une méthode « écosystème » basée sur les espèces inscrites aux Annexes I et II et d'examiner parallèlement ce que la CMS pourrait apporter à d'autres initiatives. Il a été décidé de renvoyer cette question au Conseil scientifique pour examen. En outre, il a été convenu que l'on demanderait au Groupe de liaison sur la biodiversité d'étudier à sa prochaine réunion le 10 mai 2005 non seulement le développement mais aussi l'application des indicateurs, y compris un éventuel amendement de la base de données du GROMS à cet effet. Etant donné la complexité de l'élaboration d'indicateurs, il a été demandé au Secrétariat d'organiser un événement marginal à la CdP8 afin d'informer les Parties contractantes et d'autres institutions collaboratrices sur le travail sur le terrain de la CMS. Il a été estimé souhaitable de normaliser à terme les indicateurs pour l'ensemble des différentes conventions relatives à la biodiversité.

90. Il a été demandé au Comité de solliciter le Secrétariat pour suivre le développement du Living Planet Index (LPI) et du Red List Index (RLI), pour demander au Conseil scientifique d'examiner à sa prochaine réunion l'importance des indicateurs pour les espèces migratrices à la lumière des objectifs et cibles de la Convention et de la cible 2010 ainsi que la nécessité de leur application efficace en vue de fournir des conseils à la CdP sur des mesures supplémentaires, pour demander au Secrétariat de continuer le suivi des travaux sur les indicateurs dans le cadre de la Convention de Ramsar, en vue de développer des synergies là où c'est approprié, et pour demander au Conseil d'étudier des options pour élaborer plus avant un rapport couvrant les 42 espèces faisant l'objet d'une mesure concertée de la CMS en vue d'aider à la réalisation des progrès pour atteindre les objectifs de la Convention, conjointement avec d'éventuels indicateurs. Il en a été ainsi convenu.

Point 9(d) de l'ordre du jour : Rapport sur les projets de la CMS

91. M. Barbieri a rappelé que le Comité avait entendu un rapport général sur le Programme des petites subventions de la CMS (première section du rapport du Secrétariat dans le document CMS/StC28/13) sous le point 5 de l'ordre du jour. Dans le passé, ce Programme avait été financé par l'intermédiaire de retraits du Fonds d'affectation spéciale, dûment autorisés par la CdP, basés sur les économies faites au cours des exercices précédents, mais avec la diminution des réserves, cette option avait cependant peu de chances d'être disponible au moins au cours du prochain triennat. En outre, en fonction du scénario budgétaire choisi par la CdP pour la prochaine période triennale, quelques fonds seraient par ailleurs probablement disponibles au titre du budget de base pour soutenir le programme;

par conséquent, si le programme devait être poursuivi, ceci devrait se faire sur la base de fonds volontaires. Il pourrait alors être nécessaire de prendre en considération une révision du mécanisme actuel pour l'identification des projets, en passant par exemple à des propositions conceptuelles – plutôt que pleinement développées – explicitement reliées au Plan stratégique, éventuellement adaptées à un public de donateurs particulier, et pleinement approuvées par la Conférence des Parties.

92. L'importance du Programme relatif aux travaux de conservation sur le terrain et à la promotion du profil de la CMS dans différents pays et régions a été soulignée par plusieurs intervenants. Mme Carrington a demandé des renseignements sur les critères de sélection des projets et d'allocation des fonds, soulignant le vif intérêt de l'Océanie pour profiter – plus que dans le passé - de ce Programme. M. Hepworth a dit en réponse que l'approche future devrait être transparente et conforme aux objectifs et priorités exposés dans le cadre du Plan stratégique ainsi qu'à la nécessité d'atteindre un équilibre régional.

93. Le Président a dit qu'il considérait que le Comité approuvait le rapport et souhaitait donner instruction au Secrétariat de développer une proposition complète sur le Programme des petites subventions de la CMS, en étroite consultation avec le Président du Conseil scientifique, et de demander au Conseil scientifique d'établir à sa prochaine réunion une liste comportant des projets prioritaires avec coûts estimatifs qui devaient être mis en oeuvre de préférence pendant la période 2006-2008, en fonction de la disponibilité de fonds. Il en a été ainsi convenu.

Point 10 de l'ordre du jour : 8^{ème} session de la Conférence des Parties

Point 10 (a) de l'ordre du jour : Coûts et calendrier de la CdP

94. M. Hepworth s'est félicité d'informer que le Royaume-Uni avait promis 50 000 £, en plus de la donation de 45 000 \$ US mentionnée dans le document CMS/StC28/10. Il en résulte que le déficit entre les fonds requis et les fonds disponibles s'était réduit à environ 180 000 \$ US. Il espérait que, comme par le passé, des donations supplémentaires seraient faites. L'on espérait que le PNUE/UNON contribuerait des ressources significatives à la Conférence, quoique le chiffre exact ne soit toujours pas connu. La mesure dans laquelle le Secrétariat pourrait subventionner les frais de voyage des délégués participant à la CdP dépendrait en grande partie du montant des fonds obtenus.

95. Passant au calendrier provisoire, il a annoncé qu'un événement associé à un Accord sur l'outarde houbara serait ajouté au programme si les consultations continuaient d'avancer à un rythme satisfaisant. Toutes les Parties avaient été invitées à créer des affiches pour une exposition, montrant les démarches qu'elles entreprennent pour mettre en oeuvre la Convention. Le Secrétariat tenait à recevoir d'autres suggestions pour des événements en marge de la CdP de la part des Parties et des partenaires.

96. Le Président a dit qu'il présumait que le Comité souhaitait approuver le budget et le calendrier provisoire pour la CdP8, conscient du fait que le calendrier changerait probablement en fonction de l'évolution de l'ordre du jour. Il en a été ainsi convenu.

Point 10(b) de l'ordre du jour : Financement des délégués de la CMS assistant aux réunions

97. M. Hepworth a attiré l'attention sur trois scénarios différents pour le financement des délégués et observateurs participant à la CdP, exposés à l'Annexe 1(a) du document CMS/StC28/11. Le nombre des Parties susceptibles d'être financées variait entre 60 et 27 en fonction de l'impact des scénarios. Il a déconseillé d'adopter une politique trop restrictive en matière de financement des délégués puisqu'une telle politique pourrait avoir pour conséquence d'exclure des Parties de la participation à la CdP et de diminuer ainsi le nombre des participants. En fait, beaucoup des Parties impliquées dans l'Accord sur l'éléphant d'Afrique de l'Ouest se verraient éventuellement même dans l'impossibilité de le signer. Mme Kanza a ajouté que les coûts des scénarios 1 et 2 étaient largement supérieurs à l'enveloppe de 225 000 \$ US établis pour la CdP8, de telle façon que le soutien des Parties et des

partenaires était essentiel pour combler ce vide. M. Domashlinets a dit ne pas avoir bien compris si le scénario 2 excluait tous les pays de l'Europe centrale et orientale ou seulement ceux ayant adhéré à l'Union européenne, ajoutant que la République tchèque et la Hongrie avaient demandé un soutien supplémentaire. Mme Carrington, parlant au nom de l'Océanie, a exprimé une préférence pour le scénario 1. Elle n'était pas d'accord de parrainer les délégués des Parties n'ayant pas payé leurs contributions depuis cinq ans ou plus et de parrainer les délégués des Etats non Parties plus qu'une fois. A titre de compromis, M. Williams a suggéré que seulement les Parties membres de l'UE soient privées d'un financement et que parmi les pays non-membres de l'UE, la priorité soit donnée aux pays sans arriérés, commençant en bas du barème des Nations Unies en montant vers le haut. M. Schmitz (Allemagne) a proposé de réduire les frais de voyage ou les indemnités journalières pour les délégués des pays ayant des arriérés de contributions. Cette solution permettrait de faire des économies et d'exercer une pression accrue sur les Parties concernées pour qu'elles versent leurs contributions. M. Haffane a souligné une contradiction entre la campagne de la CMS pour recruter de nouvelles Parties et les nouvelles sanctions proposées qui effectivement empêcheraient les pays ayant adhéré de participer aux réunions. Un système de sanctions échelonnées serait préférable. M. Koyo a déconseillé de prendre des mesures susceptibles de couper les liens entre les pays en voie de développement et la CMS. Il faudrait donc trouver un mécanisme afin d'assurer le versement des arriérés de contributions sans fermer la porte aux pays concernés. M. El Kabiri a suggéré que les correspondants dans les pays ayant des arriérés de contributions annoncées soient priés de s'assurer que les autorités responsables du versement des contributions sauront où et comment effectuer le paiement.

98. M. Hepworth a noté, parmi les membres du Comité, une accentuation nettement divergente concernant les points de vue exprimés qu'il faudrait, même si l'on s'y attendait, harmoniser pour donner des règles claires au Secrétariat pour l'organisation de la CdP. Une possibilité à laquelle pourrait recourir le Secrétariat pour réduire les coûts serait de pré-réserver les chambres d'hôtel et d'essayer de faire des économies sur les voyages aériens. S'agissant des sanctions, les Parties ayant des arriérés de contributions de trois ans ou plus étaient privées du droit de vote à la CdP, conformément à une règle existante. Cette règle avait été appliquée dans le passé et serait appliquée de nouveau. Il a suggéré que les Etats membres de l'UE nécessitant une aide s'adressent à la Commission européenne. Dans ce cas, a ajouté M. Domashlinets, les nouveaux membres de l'UE devraient être informés longtemps d'avance qu'ils ne pouvaient plus prétendre à une assistance de la CMS afin de leur permettre de faire leurs demandes.

99. M. Hepworth a résumé la discussion en disant que le Comité semblait être partisan de l'ordre de priorités suivant pour l'allocation des fonds: i) les plus pauvres Etats non-membres de l'UE n'ayant pas d'arriérés de contributions à la CMS en ordre ascendant de leur PIB jusqu'au seuil de 0,2, ii) plus pauvres Etats ayant des arriérés de contributions à la CMS en ordre ascendant de leur PIB jusqu'au seuil de 0,2, (iii) les pays en voie de développement non Parties qui n'avaient pas reçu de subventions dans le passé pour participer à une CdP de la CMS. Il a assuré que la limite de 225 000 \$ US fixée par la CdP7 pour le prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale ne sera pas dépassée, toute autre subvention supplémentaire devant être financée par les contributions affectées. Il a été suggéré de faire une exception sous (iv) pour les pays non Parties dont le Secrétariat estimait qu'ils avaient bien avancé sur leur chemin vers l'adhésion à la CMS.

100. Le Président a ajouté que l'approche exposée par M. Hepworth semblait être la plus juste, et il a demandé si le Comité souhaitait procéder sur cette base. Il en a été ainsi convenu.

Point 10(c) de l'ordre du jour : Projet d'ordre du jour

101. Il a été demandé au Comité d'examiner le projet d'ordre du jour proposé pour la CdP8 (UNEP/CMS/Conf.8.1). M. Hepworth a appelé l'attention sur quelques changements mineurs quant à la répartition des points de l'ordre du jour par rapport aux CdP antérieures; ces changements visaient à rendre l'ordre du jour plus logique et à mettre en évidence le Plan stratégique. Un point sur la vulgarisation et la communication de la CMS avait été ajouté. En outre, une distinction claire a été faite entre les espèces inscrites à l'Annexe I et celles inscrites à l'Annexe II. Le projet a été accepté.

Point 10(d) de l'ordre du jour : Rapports nationaux

102. M. Rilla Manta a dit que le Secrétariat avait envoyé des rappels aux Parties pour qu'elles soumettent leurs rapports nationaux avant la date du 20 mai 2005. A ce jour, seulement un rapport – celui de Monaco – avait été reçu. Il a lancé un appel aux représentants régionaux pour qu'ils rafraîchissent la mémoire des Parties dans leurs régions, soulignant que les rapports nationaux constituaient la base du rapport synoptique préparé par le Secrétariat pour la CdP, en collaboration avec le PNUE-CMSC.

Point 11 de l'ordre du jour : Date et lieu des 29^{ème} et 30^{ème} réunions du Comité permanent

103. Se référant au calendrier provisoire pour la CdP8 figurant à l'Annexe 2 du document CMS/StC28/10, M. Hepworth a dit qu'une durée de deux heures avait été prévue provisoirement pour la 29^{ème} réunion du Comité permanent le 20 novembre 2005, immédiatement avant la cérémonie d'ouverture de la CdP8. Toutefois, comme la réunion servirait de Bureau pour la CdP, il a été convenu de prendre des dispositions pour que la réunion, si besoin en est, puisse durer plus longtemps. La 30^{ème} réunion aurait lieu immédiatement après la CdP, le 25 novembre 2005, et serait chargée d'élire un Président, de fixer la date de la prochaine réunion substantive et de déterminer les questions prioritaires pour cette réunion. Le Comité a demandé au Secrétariat de prendre les dispositions correspondantes nécessaires.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions diverses

104. Conséquences du projet de directives de la CEE-ONU concernant la mise en oeuvre d'une disposition de la Convention d'Aarhus

105. M. Williams a dit que la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) comportait une disposition exigeant des Parties de promouvoir l'application de ses principes (améliorer l'accès du public à l'information sur l'environnement, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement) dans le cadre d'autres forums internationaux, dont les AME. Afin d'y parvenir, la CEE-ONU établissait des directives politiquement contraignantes qui devraient être finalisées et probablement adoptées lors de la deuxième réunion des Parties à Almaty en mai 2005. Le Comité permanent pourrait désirer exprimer à la CEE-ONU son souhait d'avoir au moins l'occasion d'examiner le texte définitif et les implications pour la CMS avant l'adoption définitive des directives, même si elles s'avéraient tout à fait profitables. Les membres du Comité ont exprimé leur malaise face à la possibilité que la cohérence de la CMS puisse être affectée indirectement, voire directement, si l'on convenait par l'intermédiaire de la CEE-ONU que tout particulier pourrait avoir accès à tout forum pour discuter des questions en matière d'environnement, de développement ou d'économie. Un membre a indiqué que le but d'une participation restreinte aux réunions n'était pas d'exclure qui que ce soit mais de créer des conditions favorables à la conduite efficace des affaires. Le Président a dit que le projet de directives serait probablement renvoyé à un comité auquel il serait demandé d'étudier les implications pour plusieurs AME. Il s'est proposé pour communiquer, par l'intermédiaire de ses collègues au Royaume-Uni, à la deuxième Réunion des Parties à Almaty le souhait du Comité d'avoir plus de temps pour examiner la proposition.

Point 13 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

106. Après l'échange habituel de courtoisie, le Président a déclaré la réunion close à 15h30, le vendredi 22 avril 2005.

28^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS
Bonn, 21-22 avril 2005

CMS/StC28/Inf.8/Rev. 2

LISTE DES PARTICIPANTS

Présidence:

Royaume-Uni (Europe)

M. Eric Blencowe

Vice-présidence:

Maroc (Afrique)

M. Mohamed Haffane

Membres:

Allemagne (Dépositaire)

M. Dirk Schwenzfeier

M. Joachim Schmitz

Mme. Nicola Breier

Kenya (Afrique)

M. Anderson Koyo

Sri Lanka (Asie)

Ms. Asarappulige Chandani Wilson

Ukraine (Europe)

Dr. Volodymyr Domashlinets

Royaume-Uni (Europe)

M. Andrew Williams

Australie (Océanie)

Mme. Alison Carrington

Observateurs:

Monaco

M. Patrick van Klaveren

Suisse

Dr. Olivier Biber

M. Christoph Imboden

Conseil scientifique de la CMS, Président

Prof. Dr. Colin Galbraith

BirdLife International

M. John O'Sullivan

WDCS

Mme. Margi Prideaux

Secrétariats des Accords de la CMS:

AEWA

M. Bert Lenten

EUROBATS

M. Andreas Streit

Secrétariat PNUE/CMS:

Secrétaire exécutif

M. Robert Hepworth

Secrétaire exécutif adjoint

M. Moulay Lahcen El Kabiri

Administrateur des Accords

M. Lyle Glowka

Administrateur scientifique et technique

Dr Marco Barbieri

Administrateur chargé de l'information et

du renforcement des capacités

M. Francisco Rilla Manta

Administratrice chargée de la liaison inter-Agences

Mme. Paola Deda

Administrateur, gestion administrative et financière

Mme Jasmin Kanza

Rédacteur du rapport:

Mme. Suzanne George

Secrétariat de la réunion:

Mr Liam Addis

Ms Jeanybeth Mina

Ms Heidrun Frisch

Ms Patricia Nolan-Moss

Mr Jochen Hilbert

Mr Nalanda Wijeratne

Mr Abderrahmane Jai

Mr. Helge Weinberg

28^{ème} réunion du Comité permanent
Bonn, 21-22 avril 2005

CMS StC28/1-F

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Remarques d'ouverture et présentations
2. Confirmation des Règles de procédure (inchangées depuis la 27^{ème} réunion)
3. Adoption de l'Ordre du jour provisoire
4. Adoption des rapports de la 27^{ème} réunion
5. Rapport intersession d'activité du Secrétariat depuis la 27^{ème} réunion (verbal)
6. Rapports des Membres du Comité permanent et des Observateurs (y compris le Président du Conseil Scientifique)
7. Projet sur les Antilopes Sahélo-Sahariennes : progrès
8. Ressources
 - a) Ressources humaines et Organisation du Secrétariat
 - b) Statut du Budget 2003-2005 de la CMS
 - c) Projet d'augmentation des ressources financières : rapport intérimaire
 - d) Rapport du Group de travail sur le Budget pour le prochain triennat (2006-2008)
9. Planification
 - a) Plan Stratégique
 - i) Mise en œuvre du Plan existant
 - ii) Rapport du Group de travail
 - b) CMS et les objectifs de 2010 de la biodiversité
10. 8^{ème} Session de la Conférence des Parties
 - a) Coûts de la Conférence
 - b) Financement des délégués et des observateurs
 - c) Projet de Programme
11. Date et lieu des 29^{ème} et 30^{ème} Réunions du Comité permanent
12. Autres questions et clôture